

Subvention pour le BDE de l'ENSIBS - Année 2026

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 9-1 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°2025-102 du conseil d'administration du 15 décembre 2025 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président ou à la présidente de l'UBS ;
Vu la délibération n°36-2025 du conseil de l'ENSIBS du 18 septembre 2025 portant attribution d'une subvention à l'association BDE ENSIBS pour l'année 2026 ;*

Le Conseil de l'ENSIBS a attribué au BDE ENSIBS dont le siège social est à Lorient 56100 (SIRET : 53005457600018), une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 664 € sur le budget 2025 pour aider financièrement à assurer le bon fonctionnement du BDE de l'école et des clubs rattachés au BDE et leur permettre l'organisation d'évènements école.

Cette subvention est supportée par le budget propre de l'ENSIBS.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le versement d'une subvention de 16 664 € au BDE de l'ENSIBS sur le budget de l'année 2026.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	20
Membres en exercice :	Pour :	20
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	2

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 2 juin 2026

